

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 15 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	09/05/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	21
Qui ont pris part à la délibération :	22

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES Mathieu FLOTTE, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Anne-Marie GARRIGUES, Damien MENEL (pouvoir à Carine CAYSSIALS), Marlène URSULE.

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

01 – Actualisation des tarifs des concessions dans les cimetières communaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L. 2121-7-2 et L. 2122-8,
VU la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la Commune nouvelle,
VU la loi N°2015-292 du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime des communes nouvelles

Le Maire propose au conseil municipal d'actualiser les tarifs des concessions dans les cimetières communaux comme suit :

	Surface	Trentenaire
Emplacement pleine terre	1.5 x 2.5	187.50€
Entourage ciment pour	1 x 2.37	200.00€
Concession pleine terre (obligatoire)		
Emplacement pour caveau (4 places)	2.5 x 2.5	375.00€
Cimetière Signoles :		
- Cuve préfabriqué (4 places) uniquement		3 000.00€
- Cave-urne (0.50x0.50)		350.00€
Case columbarium		600.00€
Renouvellement concession (30 ans)		250.00€
Caveau provisoire : mise à disposition		Gratuit
		Délai maxi 6 mois
Jardin de souvenir		Gratuit
N° plaque concession		Gratuit

Le Maire informe qu'en sus des tarifs, des droits d'enregistrement seront appliqués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les tarifs ci-dessus proposés avec applicables immédiatement.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé

Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération
Publiée le
Transmise en Préfecture

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>